

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : URBA-2017-132
Direction de l'urbanisme
Service des comités d'urbanisme et du milieu bâti
Objet : Nomination de membres au sein du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine
Date : 8 mai 2017

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le 6 juillet 2017, le mandat de deux membres non élus du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine (CCUP) prendra fin. Ces mandats ne peuvent plus être renouvelés, tel que stipulé au Règlement RV-2015-14-75 modifiant le Règlement RV-2009-08-82 constituant le comité consultatif d'urbanisme en patrimoine de la Ville.

En prévision du remplacement de ces deux membres, un appel de candidatures a récemment été lancé. La Direction de l'urbanisme a reçu huit dossiers de candidature durant la période visée par cet appel et a par la suite effectué un processus de sélection.

Précisons que pour assurer une alternance dans la durée des mandats des membres non élus, le règlement RV-2015-14-75 prévoit qu'un membre soit nommé pour un premier mandat d'une durée d'un an et que l'autre membre soit nommé pour un premier mandat d'une durée de deux ans. Les mandats sont renouvelables pour une durée maximale de 4 ou 5 ans, selon le cas.

À la suite du processus de sélection, la Direction de l'urbanisme recommande la nomination des membres non élus suivants, selon la durée du premier mandat spécifié ici:

- Monsieur Réjean Lafleur, pour un premier mandat d'une durée d'un an
- Monsieur Jacques Robitaille, pour un premier mandat d'une durée de deux ans.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2017-2018-2019)

Coûts/revenus	Impacts	2017	2018	2019
N/A				

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI : _____	Montants	2017	2018	2019
		_____	_____	_____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable
d'activité budgétaire _____

Date : 08 / 05 / 2017

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

La résolution du conseil de la Ville doit être adoptée avant la fin du mandat des deux membres, soit avant le 6 juillet 2017.

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine, pour un mandat débutant le 7 juillet 2017 et dont la durée est ci-après déterminée:

- Réjean Lafleur : mandat d'un an.
- Jacques Robitaille : mandat de deux ans.

Liste des pièces jointes :

Préparé par : Isabelle Roy		Titre d'emploi : Conseillère en patrimoine	
Recommandé par :			
Helene Temple cum 3			
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi
Commentaires :			
Signature de la Direction :		Date : 2017 / 05 / 09	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la
Direction générale :

Date : 2017 / 05 / 15